

Conférence de presse du SNES-FSU

OPÉRATION VÉRITÉ SUR LA RENTRÉE

Jeudi 30 août 2018 – 10 heures



Le SNES, pour agir ensemble



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Introduction

Introduction-synthèse

1 Effectifs élèves - Emplois

2 Collège

3 Lycée, Bac, Parcoursup

4 Formation professionnelle et apprentissage

5 Évolution du métier d'enseignant

6 Recrutement, formation

7 Rémunérations

8 Fonction publique, retraites

9 Psychologues de l'Éducation nationale

10 Vie scolaire

11 Élections professionnelles

Annexe Qui contacter au SNES-FSU ?



Rentrée, l'épreuve des faits

**Les mesures
prônées
par J.-M.
Blanquer
dessinent
un nouveau
projet
éducatif**

Si des doutes existaient encore sur les orientations du gouvernement en matière éducative, l'année scolaire 2018 en donnera le sens aux personnels du second degré. Pragmatique, niant sa volonté de tout réformer, renouvelant sa confiance aux enseignants, rappelant l'importance du temps de concertation, **le ministre de l'Éducation nationale répète à l'envi des propos maintenant contredits par la réalité.**

Même s'il s'en défend, c'est bien un nouveau projet éducatif que dessinent les mesures prônées par J.-M. Blanquer. Dans le droit fil de la politique gouvernementale, **le poids des inégalités est minoré, les processus de sélection favorisés ; ainsi de l'absence de prise en main des questions de mixité sociale et scolaire**, du projet de réforme du futur lycée structuré en parcours plus ou moins valorisés, de la fermeture de l'accès aux formations du supérieur de leur choix d'une partie des bacheliers, de la promotion de l'apprentissage au détriment des formations sous statut scolaire, de l'appauvrissement des moyens dédiés à l'orientation des élèves.

Peut-on toujours parler « *d'école de la confiance* » quand on change dans la précipitation les programmes du collège et du lycée, quand on considère que tous les personnels en REP+ ne donneraient pas l'investissement maximal et qu'il faut en distinguer certains par une prime d'intéressement ?

L'Éducation n'est pas une priorité pour ce gouvernement et le ministre ne se fait pas prier pour reprendre le discours sur la nécessité de faire des économies. La rentrée 2018 sera celle de l'heure de vérité : au collège, des classes plus chargées (près de 30 000 élèves supplémentaires) ; au lycée, des collègues dont Parcoursup a augmenté la charge de travail et qui sont dans l'inquiétude vis-à-vis des choix qui seront faits lors de la mise en place de la réforme ; des Psy-ÉN menacés dans leurs missions et des vies scolaires (CPE, AED) toujours plus exangues .

L'austérité budgétaire impose des suppressions de postes d'enseignants. Une nouvelle diminution des contrats aidés va encore déshabiller les vies scolaires. Les annonces concernant les AESH sont mensongères : il n'y aura que peu de personnels supplémentaires sur le terrain.

La fusion des académies décidée brutalement pendant l'été supposera des fusions de services administratifs **préjudiciables à un service public de proximité**. Les commissions administratives paritaires perdront de leur capacité à défendre les personnels et faire appliquer les règles dans la transparence.

Concernant **les rémunérations des personnels** du second degré dont l'insuffisance contribue à la crise de recrutement, là encore, **aucune avancée** mais la volonté de contraindre à davantage d'heures supplémentaires, d'individualiser au lieu de mesures pour tous. Les annonces faites par le Premier ministre lors du communiqué du 2 août incitent à **aller plus loin dans les attaques contre les garanties collectives, le statut, le développement des postes à profil permettant de contourner les règles...** toutes préconisations classiques des libéraux, préconisations qui ont toujours montré leur inanité par rapport aux réalités du métier enseignant. Quant au futur dossier des **retraites**, il risque de **pénaliser fortement les enseignants** qui touchent très peu de primes.

Les premières remontées dont nous disposons sur les effectifs d'élèves par classes sont alarmantes. Notre détermination à **obtenir un plan de recrutement et de pré-recrutement** n'en est que plus grande. Le SNES-FSU a appelé les collègues à faire remonter dès le vendredi de la pré-rentrée via le site «www.alerte-effectifs.fr» la situation dans l'établissement de manière à pouvoir faire un bilan national des effectifs. Le SNES-FSU a posé un préavis de grève sur les deux premières semaines de rentrée pour couvrir les actions que les collègues peuvent entreprendre dans leur établissement contre les mauvaises conditions de rentrée.

L'action du SNES-FSU a permis d'enregistrer des améliorations sensibles des rémunérations et des carrières grâce à la déclinaison de l'accord PPCR à l'Éducation nationale. **Les orientations du gouvernement actuel visant à remettre en cause la logique de revalorisation** que nous avons obtenue dans cet accord ne sont pas acceptables. En particulier, le SNES-FSU continuera d'agir pour que la classe exceptionnelle devienne à terme un débouché de carrière pour tous. La question des salaires sera centrale, le site «www.salairescorrectexige.fr» rappelle l'urgence de la revalorisation des métiers de l'enseignement.

Dès la rentrée, le SNES-FSU engagera un travail d'information sur la réforme du lycée, ses conséquences sur les postes et sur le métier. Le calendrier de mise en œuvre de cette réforme est intenable, les nouveaux programmes ne sont toujours pas parus, et **les élèves de Seconde actuelle devront faire des choix sans connaissance précise de l'organisation du nouveau lycée**.

Un autre enjeu majeur de l'année scolaire sera celui de la réforme des retraites : le SNES-FSU engage une grande campagne d'information et de mobilisation des collègues pour un système de retraite solidaire et **contre la logique d'individualisation que sous tend un système par points** tel qu'envisagé par le gouvernement.

Le SNES-FSU mènera aussi le combat pour défendre le modèle de service public français, et en particulier les instances de représentation du personnel (CAP et CHSCT).

Sur tous ces sujets, le SNES-FSU prendra des initiatives pour construire des cadres de mobilisation unitaires les plus larges possibles.

**L'Éducation
n'est pas
une priorité
pour ce
gouvernement**



Le SNES, pour agir ensemble



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Rentrée, l'épreuve des faits

- **+ 26 000 élèves** dans les collèges et les lycées
– **2 600 professeurs stagiaires** (Fiche 1)
- – **20 % de postes** aux concours externes en 2018 (Fiche 6)
- **79 % des classes** de lycée comportaient **plus de 30 élèves** en 2017
contre **74,5 %** en 2010 (Fiche 3)
- Parcoursup : encore **60 054 étudiants en attente** (Fiche 3)
- **55 % des CPE** estiment que leur **métier** s'est **dégradé** depuis 5 ans (Fiche 10)
- **53 % des professeurs** considèrent que le **poids hiérarchique** des inspecteurs est **devenu excessif** (Fiche 5)
- **15,03 € : salaire horaire d'un professeur** certifié à temps complet (moyenne) (Fiche 7)
- – **21 points en 20 ans.** 64 % des enseignants se disent satisfaits de leur métier (Fiche 5)
- **44,3 %** : c'est la **représentativité du SNES-FSU** dans la CAPN (Fiche 11)



**Effectifs en hausse,
emplois en baisse**

**2 600 suppressions d'emplois de professeurs stagiaires
26 000 élèves en plus à la rentrée**

Dans le public : + 81 000 élèves attendus en collège entre 2018 et 2022 ; + 52 000 en lycée

La précipitation du gouvernement sur la réforme du lycée s'explique par la faiblesse démographique de la classe d'âge 2002-2004 qui facilite sa mise en œuvre.

SUPPRIMER 2 600 EMPLOIS N'EST PAS SANS « IMPACT SUR LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT »¹

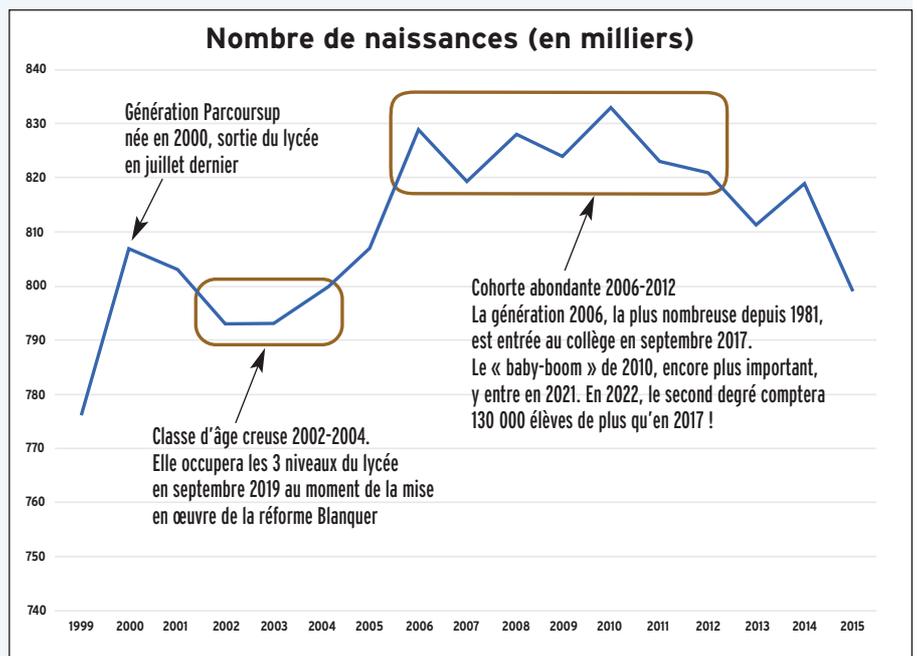
Le ministère prétendait indolore la suppression, au budget 2018, de 2 600 emplois de professeurs stagiaires au prétexte de postes non-pourvus aux concours.

C'est totalement faux

→ Baisse des taux d'encadrement

Bordeaux : manquent 120 ETP (équivalent temps plein) pour maintenir les taux d'encadrement
Marseille : + 30 ETP pour + 1 729 élèves
Lille : +0,5 à 1 élève par classe pour toutes les catégories de collèges (y compris REP et REP+)

...



(1) « [...] s'agissant de postes n'ayant pas été pourvus, cette diminution n'aura pas d'impact sur les moyens d'enseignement »
Projet de loi de finances 2018 pour l'École de la confiance

→ Suppression de moyens d'enseignement

Des enseignements ne reçoivent plus la dotation spécifique habituelle et les choix sont renvoyés à la « marge d'autonomie » comme à Bordeaux pour les options à moins de 12 élèves en lycée ou l'apprentissage précoce de la LV2 espagnol dans les collèges.

Dans de nombreuses académies, les langues anciennes en collège ne sont maintenues que lorsqu'elles sont financées sur la « marge », malgré la propagande ministérielle vantant leur « rétablissement ».

→ Surcharge de travail pour les enseignants

À Versailles, par exemple, **augmentation impressionnante des heures supplémentaires** prévues : +3,5 %.

DÉMOGRAPHIE : PAS DE BAISSÉ DANS LE SECOND DEGRÉ

→ Forte augmentation du nombre d'élèves en collège

L'entrée au collège, l'an dernier, de la génération 2006 marquait le début d'une hausse des effectifs.

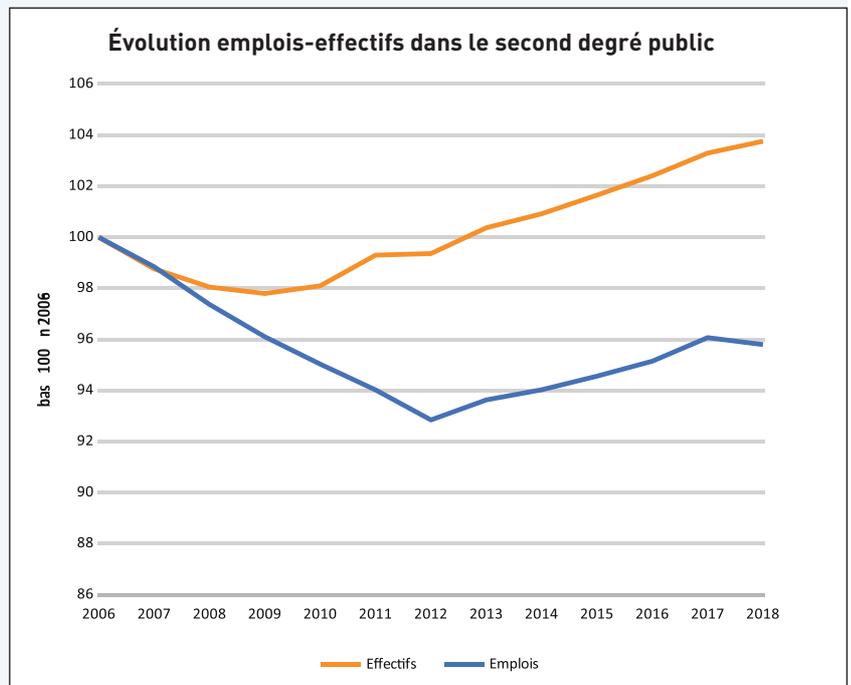
Jusqu'en 2023, le collège verra arriver des classes d'âge nombreuses comprises entre 820 et 830 000 naissances. **À la rentrée 2021, les collèges compteraient 110 000 élèves de plus qu'à celle de 2017.**

La cohorte massive 2006-2012 arrive au collège. La DEPP prévoit : + 20 000 élèves dans le second degré public à cette rentrée et + 32 000 à chaque rentrée de 2019 à 2021.

→ Stagnation des effectifs en lycée

Les effectifs globaux du lycée seront stables à la rentrée 2018 et connaîtront une légère hausse en 2019, celle-ci s'amplifiant à partir de 2021.

Par ailleurs, au-delà des aspects idéologiques des réformes, la démographie permet de comprendre la précipitation à l'œuvre au ministère : la classe d'âge creuse 2002-2004, scolarisée dans les trois niveaux du lycée en 2019, année de la mise en œuvre de la réforme Blanquer, laisse espérer au gouvernement une mise en œuvre facilitée des suppressions de moyens permises par la réforme. Les dégradations devraient être particulièrement aiguës à partir de 2021-2022.



www.alerte-effectifs.fr



Pas que des réformes de forme

A lors que les collèges recevront à la rentrée **26 000 élèves supplémentaires** dans le public, faute de moyens, des rectorats ont renoncé à des ouvertures programmées de classes. Les classes seront encore plus surchargées.

PRIME REP+ : VERS UNE PART AU MÉRITE

Après l'enterrement du rapport Borloo, la promesse de campagne d'une augmentation de 3 000 euros de la prime REP+ se traduit par une première augmentation générale de 1 000 euros en septembre mais **son intégralité ne serait distribuée qu'à partir de 2020 à certains personnels « méritants »**.

Le SNES-FSU s'inquiète aussi d'une réduction possible du périmètre de l'éducation prioritaire lors de la révision de la carte cet automne.

ASSOUPLISEMENTS NON FINANCÉS

Les « assouplissements » de la réforme du collège ne sont pas revenus sur l'autonomie des établissements. La **diminution des dotations horaires des collèges** empêche le « rétablissement » promis des enseignements facultatifs (langues et culture de l'antiquité, européennes ou régionales). **Il s'agit de faire des choix contraints entre enseignements facultatifs, dont le nouvel enseignement de chant choral, langues et groupes à effectifs réduits** que le SNES-FSU continue de demander pour améliorer les conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

ÉVALUATION : POUR QUOI FAIRE ?

Les évaluations nationales de Sixième n'ont pas permis un meilleur accompagnement des élèves ; les nouveaux bilans périodiques, complexes et chronophages, n'apportent pas plus de lisibilité aux parents et aux élèves ; les bilans de fin de cycle compilent **des indicateurs toujours plus nombreux et peu pertinents**. Le DNB, enfin, prend mal en compte les disciplines.

**Des
décisions
sans cesse
renvoyées à
l'autonomie
des établis-
sements**

TÉLÉPHONE, REDOUBLEMENT : TOUJOURS UN RENVOI AU LOCAL

L'interdiction du téléphone portable était une promesse de campagne. Finalement, comme c'était déjà le cas auparavant, ce sera au règlement intérieur de chaque établissement de décider si son utilisation par les élèves est autorisée ainsi que des modalités de confiscation. **Plus grave, c'est aussi au règlement intérieur d'en fixer les usages en classe avec des conséquences notamment sur la liberté pédagogique des enseignants.**

Le SNES-FSU demandait un cadrage national.

Le redoublement, dont l'efficacité pose question au collège, est prétendument rétabli. Le texte réglementaire précise qu'il reste « exceptionnel », il n'y a donc guère de changement par rapport à une « interdiction sauf exception ».

RÉFORME DES PROGRAMMES : IMPROVISATION IRRESPONSABLE

De nouveaux programmes de français mathématiques et EMC parus au B.O. fin juillet sont **applicables à cette rentrée en collège.**

Une méthode et un calendrier inacceptables à plusieurs titres :

- Le comité de suivi des programmes ne s'est pas réuni préalablement pour réaliser un bilan des programmes en vigueur. **La profession n'a pas été consultée.**
- Les modifications sont importantes. Ce ne sont pas de « simples ajustements ». **Des repères de progression annuels ont également été écrits pendant l'été** par la DGESCO et ne sont **pas connus à ce jour.** Ils seraient applicables dès la rentrée. Comment les enseignants peuvent-ils s'approprier ces modifications dans un délai aussi court ?
- Les programmes d'EMC et de français posent des problèmes de fond. Ceux d'EMC **remettent en cause la pluralité des pratiques pédagogiques.** L'esprit critique semble relégué au second plan au profit de l'apprentissage de valeurs et de règles : <https://www.snes.edu/Programmes-d-EMC-Des-ajustements-en-forme-de-recadrage.html>.
Quant au français, l'étude de la langue renvoie à **une conception passéiste de la grammaire** : <https://www.snes.edu/Ajustements-des-programmes-de-francais-college-rentree-2018.html>
- Par respect pour le travail des enseignants, le SNES-FSU avait demandé que ces nouveaux programmes et repères annuels ne soient pas applicables à la rentrée 2018 et que le temps de la réflexion et de la communication soit pris. Il n'a pas été entendu.

Pour le SNES-FSU **les repères annuels doivent structurer les programmes dès la phase d'écriture** : <https://www.snes.edu/College-programmes-2016-Et-maintenant.html>

Quant au programme de chorale paru en juillet, il induit la participation des chorales chaque année à plusieurs projets et à plusieurs concerts, dont « la rentrée en musique » et les cérémonies commémoratives. Cela devrait relever des choix pédagogiques des professeurs d'éducation musicale. **Aucune dotation complémentaire n'a été accordée dans la plupart des académies pour la chorale.** Nous sommes donc bien loin des deux heures pour tous les collèges annoncées par le ministre dans son « plan chorale ».

**Des réformes
dans la
continuité
des
ministères
précédents**



Seconde 2018 : **génération crash test** du lycée Blanquer

A coup de notes de service, de circulaires ou de *vademecum*, le ministre entend aujourd'hui **anticiper la mise en œuvre des réformes** du baccalauréat et du lycée. Publiés **au cœur de l'été**, décrets et arrêtés fixent l'entrée en application de tous les textes en 2019.

TEST DE POSITIONNEMENT : BIEN MAL ACQUIS

Dès cette année, chaque élève de Seconde générale, technologique ou professionnelle passera avant le mois d'octobre, un « *test de positionnement* » censé « *identifier ses acquis et ses besoins* » en français comme en mathématiques. Un profil individuel serait ainsi disponible, permettant de « *construire un dispositif d'accompagnement personnalisé et adapté* » dans la perspective de l'orientation en Première, alors qu'avec la réforme **l'accompagnement personnalisé disparaîtra des grilles horaires de Première...**

À quoi peuvent donc servir ces évaluations nationales, si le repérage de difficultés scolaires ne débouche pas sur des possibilités concrètes de remédiation ? 79 % des classes comportaient déjà **plus de 30 élèves** en 2016 contre 74,5 % en 2010.

LA RÉFORME, C'EST DÉJÀ EN 2018 !

Si structure, programmes et épreuves du baccalauréat entrent en vigueur en Seconde et Première à la rentrée 2019, les équipes devront **préparer les élèves de Seconde aux nouvelles modalités d'orientation dès 2018**. Or la circulaire sur les couplages de spécialités n'est pas encore parue. Il faudra ensuite déterminer rapidement l'offre d'enseignements de chaque lycée, afin de laisser le temps de la réflexion aux élèves. La réforme impose aux élèves de choix précoces qui les engagent jusque dans le supérieur. Elle fait de plus reposer une lourde responsabilité sur les personnels. Aucun texte réglementaire n'est venu cadrer les 54 heures non financées censées permettre aux élèves le travail sur leur projet d'orientation.

**À force
d'évaluations
et de tri, le
lycée devient
l'antichambre
d'un
enseignement
supérieur
totalement
sélectif**

PARCOURSUP, LE GOULET D'ÉTRANGLEMENT

Sous le prétexte d'abandonner le tirage au sort d'APB (0,5 % des bacheliers), la procédure mise en place institue une **sélection** de fait à l'université, dont les enfants des classes populaires sont les premières victimes. La phase complémentaire d'affectation et les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur, parfois réduites à un simple numéro vert entre le 14 juillet et le 15 août, institutionnalisent l'orientation par défaut. Elles **tentent de combler le manque de place au coup par coup** mais toujours de manière insuffisante, en particulier pour les bacheliers technologiques et professionnels.

Plutôt que de prendre la mesure de la débâcle, le gouvernement a choisi de **truquer les chiffres** et de changer les règles au cours de la partie. Il fait ainsi **disparaître plus de 50 000 candidats** sans proposition d'affectation, supposément « **inactifs** » et s'auto-satisfait d'un hypothétique suivi estival par des commissions rectorales fantômes. Il se permet d'avancer d'une semaine la date butoir d'inscription pour certaines formations comme les CPGE ou BTS. Aveu d'impuissance, il met en place une prime à la mobilité de quelques centaines d'euros pour ceux qui accepteraient une affectation éloignée géographiquement de leurs vœux initiaux.

Le gouvernement peut ainsi se féliciter d'avoir **poussé dehors nombre de jeunes bacheliers** grâce à un dispositif à la fois anxigène, dissuasif et bureaucratique. Il a fait ainsi le choix de **restreindre l'accès à l'enseignement supérieur**.

Le SNES-FSU demande dans les plus brefs délais un bilan de Parcoursup pour une refonte du système d'affectation post-bac et un plan d'urgence d'investissement dans l'enseignement supérieur.

*Un signal
donné à une
partie de la
jeunesse
qu'elle n'a
pas sa place à
l'Université*



Vrais problèmes

mauvaises orientations

La loi « avenir professionnel » : dangers pour les formations assurées par le service public d'éducation

CAMPUS DES MÉTIERS : PAS SANS RISQUE

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, les campus des métiers sont appelés à devenir des « véritables lieux de vie et de formation pour les élèves »¹, rassemblant des lycées professionnels, des CFA, voire des IUT et des établissements d'enseignement supérieur, un internat, des équipements sportifs et culturels, des incubateurs d'entreprise, des entreprises partenaires, un réseau d'établissements associés proposant des formations à proximité du campus ou encore de la formation continue.

Ils devront être au moins au nombre de trois dans chaque région d'ici 2022. Quinze nouveaux projets sont labellisés en août. Pourtant en avril 2018, un rapport de l'Inspection générale estimait qu'il est « impossible de mesurer une quelconque plus-value » des campus des métiers, cinq ans après leur création.

Pour le SNES-FSU, le campus des métiers peut permettre de donner un élan à certaines formations professionnelles initiales, publiques, sous statut scolaire. **Il ne doit pas être le prétexte à développer le mixage des parcours et des publics² qui pose aujourd'hui de nombreux problèmes pédagogiques pour les professeurs.** Sa mise en œuvre suppose des garanties en termes de démocratie (consultation des conseils d'administration), d'équipements, de dotations et de formation professionnelle.

APPRENTISSAGE : LA MAIN AUX BRANCHES PROFESSIONNELLES

Le gouvernement a décidé de **libéraliser la création** de centres de formation en apprentissage en supprimant l'autorisation préalable à leur ouverture. **Leur financement ne s'effectuera plus à la structure, mais en fonction du nombre de contrats.** Les Régions perdent la main sur les financements au profit des branches professionnelles.

(1) « Transformer le lycée professionnel, Former les talents aux métiers de demain », rapport de Céline CALVEZ et Régis MARCON sur l'avenir de la voie professionnelle.

(2) Mixage des parcours et des publics : apprentis devenant élèves et réciproquement, ou bien apprentis et élèves dans une même classe.

L'apprentissage peut désormais être débuté en CFA sans contrat dans une entreprise. L'âge limite pour signer un contrat d'apprentissage est porté à 29 ans révolus contre 25 ans actuellement, la durée du travail pour les mineurs pourra être allongée par dérogation, et portée à 40 heures par semaine et 10 heures par jour.

La loi « Avenir professionnel », qui réforme l'apprentissage, contient plusieurs mesures concernant les établissements scolaires. Elle remplace par exemple les Dima par une classe de Troisième « prépa-métiers ».

La partie de **la taxe d'apprentissage** destinée aux formations professionnelles sous statut scolaire **est abaissée pour passer de 23 % à 13 %**.

**L'apprentissage ?
Trop souvent
par manque
d'ambition et par
volonté de
désengagement**

L'objectif du ministre Blanquer est de créer une Unité de formation en apprentissage (UFA) dans tous les lycées professionnels.

L'apprentissage peut créer beaucoup de frustration chez des jeunes qui pensent ainsi pouvoir continuer des études, en étant salariés, mais qui ne parviennent pas à décrocher de contrat de travail.

Le SNES-FSU demande que chaque jeune puisse bénéficier d'une formation garantie par l'État, et qu'il puisse recevoir les moyens nécessaires à cette formation, par l'augmentation du nombre et des volumes de bourses. Aucun jeune ne devrait être renvoyé vers une hypothétique voie de formation parallèle.

Afin de **permettre à tous les jeunes de poursuivre des études** une fois le premier niveau de qualification obtenu, nous demandons que se mette en place un **processus de « re-scolarisation » de l'apprentissage**, processus qui garantit le même niveau de formation professionnelle, technologique et générale des jeunes sous statut d'apprenti ou scolaire, et qui garantit les mêmes volumes horaires de formation.

Pour le SNES-FSU, l'apprentissage ne doit jamais venir en concurrence des formations scolaires.

La réussite au diplôme doit donner droit à la poursuite d'études sous statut scolaire ou d'étudiant, quel que soit son mode d'obtention, scolaire ou apprenti.



Enseigner : regagner de la liberté pédagogique

*Rendre aux
professeurs
la possibilité
de penser
leur métier,
d'en être les
concepteurs*

L'enquête réalisée par IPSOS pour le SNES-FSU en février 2018 montre que **64 %** des enseignants interrogés se disent satisfaits de leur métier. Ce résultat peut sembler élevé mais révèle **une baisse de 21 points en 20 ans**. Les raisons de cette baisse sont sans doute multifactorielles mais pour le SNES-FSU, il est clair qu'**une succession de réformes pensées sans la profession, voire contre elle**, sont grandement responsables de ce malaise.

COLLÈGE : ASSOULISSEMENTS DE LA RÉFORME

Dans les collèges, les assouplissements de la réforme Vallaud-Belkacem voulus par J.-M. Blanquer donnent l'illusion de rendre un peu de leur liberté pédagogique aux équipes, mais ils ont, dans les faits, renforcé encore **l'autonomie des établissements**, et accentué les pressions subies par de nombreux collègues.

PARCOURSUP

En 2017-2018, les classes de Terminale ont été fortement impactées par Parcoursup, qui a **bouleversé le fonctionnement des équipes pédagogiques**. La nomination d'un deuxième professeur principal n'a pas compensé le surcroît de travail.

PROJET DE CIRCULAIRE DE MISSION DES PROFESSEURS PRINCIPAUX

→ État des lieux

Les professeurs principaux des collèges et lycées exercent un rôle de coordinateur de l'équipe pédagogique en y associant le Psychologue de l'Éducation nationale, le CPE, l'élève et sa famille. Ils assurent le suivi des élèves, le bilan de leur scolarité, la préparation de l'orientation en liaison avec les Psy-ÉN. Ces missions sont rémunérées par la part modulable de l'ISOE⁽¹⁾.

→ Un projet inacceptable

En avril 2018, le ministère a présenté aux organisations syndicales un projet de circulaire sur le rôle du professeur principal dans le second degré. Cette première version montrait la volonté d'étendre significativement les missions du professeur principal, notamment en matière d'orientation, et **d'en faire un adjoint pédagogique du chef d'établissement**.

Le SNES-FSU a vivement dénoncé ce projet.

(1) Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Le 5 juillet 2018, une nouvelle version du texte a été mise en discussion. Le SNES-FSU a relevé quelques améliorations (rappel du volontariat, place du professeur principal dans l'équipe pédagogique, rôle réaffirmé des Psy-ÉN) mais a continué de dénoncer **un texte fourre-tout** qui ouvre la porte à une extension non contrôlée des missions des professeurs principaux au gré de la volonté des chefs d'établissement, à une surcharge de travail sans perspective de revalorisation de l'ISOE. Le SNES-FSU continue d'intervenir pour que le texte soit recentré sur les missions spécifiques du professeur principal, pour que celui-ci ne soit pas institué en hiérarchie intermédiaire et pour que la répartition des rôles entre enseignants, personnels de direction, Psy-ÉN et CPE soit clarifiée et équilibrée. A défaut, on risque de voir se réduire encore le nombre de volontaires pour des missions dont la reconnaissance financière est déjà très insuffisante.

→ Revendications du SNES-FSU

- ▶ Respect du **volontariat**.
- ▶ Place du professeur principal comme **membre à part entière de l'équipe pédagogique et de l'équipe éducative**.
- ▶ Animation de l'équipe pédagogique et coordination de certaines actions mais pas de responsabilité opérationnelle ni de pouvoir hiérarchique.
- ▶ Rappel du **rôle spécifique des Psy-ÉN** dans l'aide à la construction du projet d'orientation que le professeur principal ne saurait remplacer.
- ▶ **Doublement de l'ISOE**.

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION DU SÉNAT SUR LE MÉTIER D'ENSEIGNANT

Derrière l'objectif annoncé d'enrayer la crise du recrutement et de répondre au malaise croissant des enseignants, les propositions sont à mille lieues des attentes des personnels. Elles ne font que reprendre des **préconisations éculées dont les seuls impératifs sont budgétaires**.

En 2008, le rapport Pochard préconisait déjà d'augmenter le temps de travail des personnels, de leur imposer bivalence et remplacements au pied levé et de tendre vers une annualisation. Ces vieilles recettes vont à l'encontre de la professionnalité des personnels et n'améliorent pas leurs conditions de travail ni celles d'apprentissage des élèves.

ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS : PEUT MIEUX FAIRE

D'après l'enquête IPSOS pour le SNES-FSU :

- 40 % des collègues estiment que les chefs d'établissement interviennent trop dans le domaine pédagogique au détriment de la liberté pédagogique des professeurs.
- 53 % considèrent que le poids hiérarchique des inspecteurs est devenu excessif.

L'année 2017-2018 a vu la première campagne de « **rendez-vous de carrière** ». Il est encore un peu tôt pour en tirer tous les enseignements car les retours des évaluateurs que sont les chefs d'établissement et les IPR n'ont été communiqués qu'en toute fin d'année aux collègues concernés et les contestations des appréciations rectorales ne seront examinées que dans quelques mois. Cependant, les premiers échos dont nous disposons montrent que, si les collègues apprécient **le meilleur cadrage de ces nouvelles modalités d'évaluation**, ils jugent aussi que leur **caractère injonctif et parfois infantilisant** demeure trop souvent.

www.42h53.fr

**Une volonté
de confisquer
leur métier
aux
professeurs**



Recruter et proposer une formation ambitieuse

*La crise de
recrutement
s'aggrave :
le gouverne-
ment n'en
prend pas la
mesure*

RECRUTEMENT 2018 : MOINS DE POSTES ET DES DIFFICULTÉS À LES POURVOIR

→ Des recrutements de titulaires en baisse

20 % de baisse du nombre de postes offerts à la session 2018 des concours externes d'enseignants du second degré général et technologique et de CPE.

1 088 lauréats en moins aux concours en 2018 : 7 913 en 2018 contre 9 001 en 2017 (-11,4 %).

793 stagiaires en moins (-9,6 %). Le « sang neuf » (hors contractuels et titulaires qui enseignaient déjà) représente 7 480 professeurs et CPE stagiaires contre 8 273 en 2017.

→ Attractivité en berne

Baisse de 2 388 inscrits aux concours externes et 3^e concours en 2018 par rapport à 2017 après plusieurs années de hausse modérée.

Il y a 10 ans, le CAPES externe réunissait 40 028 candidats dont 71 % participaient aux épreuves écrites. En 2018, sur les 35 852 inscrits, seuls 52,8 % ont effectivement concouru.

En conséquence, 4 CAPES et 2 CAPET ne font pas le plein : les lettres classiques recrutent 103 candidats de moins que de postes mis au concours, 124 en allemand, 115 en maths, 16 en arts plastiques, 27 pour les deux spécialités de SII. 1 183 postes étaient offerts, par exemple, cette année en mathématiques contre 1 440 en 2017. Le jury n'en a pourvu que 1 070.

Le cas du CAPES de lettres modernes est exemplaire. Il fait le plein cette année mais au prix d'une baisse du nombre de recrutés : 1 040 contre 1 137.

PRÉ-RECRUTEMENTS : UN CONSENSUS SUR LEUR NÉCESSITÉ MAIS PAS SUR LEUR FORME

Le SNES-FSU demande des **pré-recrutements** permettant à des « élèves-professeurs », de se consacrer pleinement et sereinement à leurs études. Ce statut garantit un salaire et des cotisations retraite contre l'engagement à servir ensuite l'État (voir naguère les IPES ou aujourd'hui encore les ENS).

Les « **pré-recrutements Blanquer** » consistent à transformer le statut des **Assistants d'éducation (AED)**. Ces AED participeraient à des activités pédagogiques au sein de l'établissement scolaire, pouvant aller jusqu'au remplacement de professeur. Le taux de réussite des AED aux concours externes devrait au contraire inciter le gouvernement à leur libérer du temps en établissement pour qu'ils puissent suivre une formation universitaire MEEF¹ plus complète.

Le taux de réussite aux concours des AED est actuellement de 15,9 % contre 36,8 % pour les étudiants inscrits en MEEF.

RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Le Premier ministre a annoncé par un communiqué le 2 août que le chantier de la réforme de la formation serait ouvert dès cette rentrée et viserait à rendre la formation initiale plus professionnalisante. Le concours de recrutement pourrait être déplacé et la gouvernance des ESPE changerait pour donner plus de place à l'employeur.

Le SNES-FSU est favorable à une révision de la formation dans le cadre des ESPE.

Un service à mi-temps en établissement et l'obtention d'un master rendent l'année de stage très difficile pour les stagiaires. Réduire l'horaire du service en responsabilité de classe à un tiers de service permettrait au stagiaire d'avoir plus de temps pour la formation.

Le SNES-FSU s'oppose catégoriquement à un concours de recrutement placé en troisième année de licence qui ramènerait le second degré près de 60 ans en arrière. **Pour le SNES-FSU, le concours de recrutement doit se placer après le master** afin de vérifier la maîtrise de la discipline à enseigner comme des savoirs pour enseigner, dans l'objectif de faire du corps des agrégés revalorisé le seul corps de professeur du second degré.

Le ministère annonce un renforcement du cadrage national en termes d'objectifs et de volume de formation, le SNES-FSU y est, par principe, favorable parce que les ESPE forment des fonctionnaires d'État qui doivent apporter un service public d'éducation de qualité égale sur l'ensemble du territoire national. Par contre il est opposé à une *réforme-mise au pas* qui, sous couvert de vérités révélées en matière pédagogique, restreindrait la liberté pédagogique des formateurs et valoriserait des contenus de formation douteux.

**Pas de
résolution
de la crise du
recrutement
sans
véritables
pré-
recrutements**

1. Voir Note DEPP de juin 2017, bilan des concours Second degré 2016,
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/80/8/NI-EN-14-2017_779808.pdf



Salaires trop faibles

pour recruter

Le SNES et la FSU agissent depuis de très nombreuses années **pour obtenir une revalorisation des carrières et des salaires.** Les actions qu'ils ont menées avec les personnels ont trouvé de premiers résultats dans le cadre des discussions Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

PPCR : DES GAINS POUR TOUS

Ont été obtenus dans ce cadre **une accélération des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades (la hors-classe pour tous).** Ainsi pour la rentrée 2018, nous avons obtenu que les possibilités d'accès à la hors-classe soient augmentées de 16 % pour les professeurs agrégés, 10,5 % pour les CPE et de 3 % pour les professeurs certifiés.

De même le SNES-FSU agira pour que la nouvelle classe exceptionnelle créée en 2017 soit ouverte au plus grand nombre. Pour le moment, le volume des promotions doit être porté à 10 % de l'effectif de chaque corps en sept ans (ce qui équivaut à plus de 40 % des effectifs actuellement en hors-classe).

À niveau de qualification égal, les professeurs, CPE et Psy-ÉN sont nettement moins payés que les autres cadres, publics ou privés

Salaires nets mensuels par catégorie socio-professionnelle

Enseignants (cadres) **2 754 €**

Autres cadres de la Fonction publique d'État **3 622 €**

Cadres du privé **4 141 €**

(Rapport annuel 2017 de la Fonction publique)

RÉMUNÉRATIONS 2018 : TOUR DE VIS

Dans sa lettre aux agents publics du 12 avril 2017, le futur président écrivait : « *Je veux pour vous plus de reconnaissance et davantage de perspectives de carrière. La reconnaissance, c'est d'abord une plus juste rémunération. J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant.* » Manifestement, c'est une autre orientation qui a prévalu :

- gel de la valeur du point d'indice,
- rétablissement du jour de carence,
- report d'un an des mesures PPCR devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2018,
- augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale.

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE : LES MENSONGES

Le gouvernement a prétendu à l'issue du rendez-vous salarial du 18 juin dernier que « *les certifiés auront une augmentation de 1 300 euros bruts annuels* ». L'ambiguïté de la formulation peut laisser penser que vient d'être décidée une revalorisation des professeurs alors que c'est précisément le contraire qui est mis en place dans la Fonction publique. **En fait, il s'agit d'une prévision de gains moyens cumulés au terme de l'application ultime des mesures PPCR d'ici 2021.**

Ce dernier se prévaut donc d'une revalorisation décidée et mise en œuvre en grande partie avant son arrivée. Ce gouvernement doit assumer : il baisse **les salaires des enseignants**, CPE et Psy-ÉN, pourtant **parmi les plus bas des pays de l'OCDE**. Qu'il arrête de jouer avec des **artifices de communication** qui à ce niveau-là relèvent du mensonge !

Avec une inflation de 2,1 % sur un an, une nouvelle augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires au 1^{er} janvier prochain, c'est une baisse des salaires nets qui se profile. En ce qui concerne l'emploi, ce ralentissement de la revalorisation des carrières et la perte de pouvoir d'achat est **un très mauvais signal délivré aux futurs candidats aux concours**, alors que le second degré a besoin de recruter des candidats de qualité, et pour cela de redevenir attractif en termes de salaires, de progression de carrière et d'allègement de la charge de travail.

Au 1^{er} janvier prochain, c'est une baisse des salaires nets qui se profile

www.salairecorrectexige.fr



Volonté d'affaiblir

les élus des personnels

Les discours de l'été ont confirmé les intentions négatives du gouvernement sur le statut de la Fonction publique en général et pour les personnels du second degré en particulier.

LES CAP ET LES CHSCT SERAIENT VIDÉS DE LEUR SUBSTANCE

C'est une menace sur la démocratie sociale, les droits et les conditions de travail des personnels.

- **Les CAP (Commissions administratives paritaires)** sont consultées à chaque étape de la carrière d'un fonctionnaire (promotion, mutation...) et **sont nécessaires à la transparence et l'égalité de traitement**. Leur dénaturation ouvre la porte au clientélisme politique et au passe-droit.
- **Les CHSCT (Comités hygiène, sécurité, conditions de travail)** n'ont été institués dans la fonction publique qu'en 2011 (**30 ans après le secteur privé**). Cette instance **oblige les employeurs publics à respecter leurs obligations** en matière de santé et de conditions de travail. Les CHSCT ont permis de faire reconnaître qu'il existe de véritables risques professionnels que l'employeur doit prendre en charge : affectations sur de multiples sites (risque routier, isolement par rapport aux équipes pédagogiques), menaces ou risques d'agressions, exposition à des produits dangereux comme l'amiante. Dans l'Éducation nationale, **l'action du SNES et de la FSU** a fait de cette instance **un véritable outil syndical** en contraignant le ministère et les rectorats à modifier leurs pratiques (épreuve anticipée de français, réforme des STI...). Les réformes s'enchaînent encore sans qu'un bilan préalable ne soit réalisé. L'amélioration des conditions de travail n'est pas l'objectif visé, comme on le voit actuellement avec le projet de fusion d'académies.

Un projet de réforme de la Fonction publique qui vise à terme à substituer le contrat au statut

LE RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS SERAIT « ENCOURAGÉ »

Comment prétendre maintenir la continuité du service public et l'égalité d'accès à l'enseignement sur le territoire, quand on recourt massivement à un personnel précarisé davantage susceptible de subir des pressions managériales ?

Dans cette logique, pour les non-titulaires actuels, **plus aucun concours réservé n'est organisé**, cette rentrée marquant en effet la fin du plan de titularisation « Sauvadet ». Certes, les concours réservés précédents ne faisaient pas le plein, mais ils permettaient à leurs lauréats d'accéder au statut. L'absence de cette modalité d'accès au statut d'enseignant, CPE ou Psy-ÉN risque d'« enfermer » les non-titulaires actuels dans la précarité car ils ne peuvent mener de front service à temps plein, dans des conditions souvent difficiles, et préparation de concours exigeants.

RETRAITE : PAS AUX POINTS

Le SNES-FSU s'opposera à la remise en cause du code des pensions lié au statut de la Fonction publique.

La réforme annoncée des retraites, derrière les intentions affichées « d'universalité », pourrait être une **remise en cause profonde des solidarités**. Cette réforme viserait à individualiser la retraite jusqu'ici basée sur la solidarité intergénérationnelle. Chaque assuré détiendrait un compte individuel, alimenté par ses cotisations. La pension est alors proportionnelle aux cotisations versées par l'assuré. Il n'y a plus d'objectif explicite, de durée ou d'âge de référence ; **le montant de la pension dépend des aléas de la carrière de chaque salarié et des décisions de gestion prises pour assurer l'équilibre financier**. L'assuré, même informé de l'état de son compte ne peut pas estimer sa future pension. Il est probable que dans la grande majorité des cas, le montant sera en baisse, notamment pour **les enseignants qui bénéficient de peu de primes**.

Renouveler le contrat entre les générations suppose un accord sur le niveau futur des pensions et le retour à leur indexation sur les salaires. **Cette question décisive est consciemment contournée.**

*La retraite
par points
particu-
lièrement
pénalisante
pour les
enseignants
et les
femmes*



Quelles orientations pour les Psy-ÉN ?

Avec le SNES et la FSU, les personnels de l'ONISEP, les psychologues de l'Éducation nationale et les directeurs de CIO sont mobilisés contre la loi relative à la « *Liberté de choisir son avenir professionnel* » adoptée le 1^{er} août 2018. Son article 10 confie aux conseils régionaux la responsabilité de « *l'information sur les voies de formation et les métiers* ». Elle prévoit de transférer aux Régions les personnels des directions régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP). Enfin, **l'évolution de la carte des CIO est annoncée.**

La logique comptable est souveraine : formations répondant à des besoins de court terme et fermeture de CIO

TRANSFERT DES DRONISEP

Ayant perdu l'apprentissage, les Régions trouvent, dans le transfert des DRONISEP, un moyen de récupérer une compétence concernant le public scolaire. L'étape suivante pourrait bien être la régionalisation de l'orientation scolaire privilégiant les débouchés locaux au droit à une éducation et une orientation ambitieuse pour tous les élèves sur l'ensemble du territoire. **C'est le sens de la proposition 18 du rapport CAP 22 sur la réforme de la fonction publique.**

Le transfert des DRONISEP affaiblira l'ONISEP, privé de ses ressources en académie, et risque de diminuer la qualité de ses productions. La régionalisation des DRONISEP **remettra profondément en cause la neutralité de l'information**. En effet, les Régions pourraient privilégier les formations locales correspondant aux **besoins économiques définis à court terme par les branches professionnelles**.

Les personnels qui seraient transférés ne connaissent ni leurs futures missions, ni leurs conditions d'exercice. Pour le SNES-FSU, les DRONISEP, indispensables pour l'élaboration des ressources documentaires, l'accompagnement pédagogique des équipes et la coordination avec les Régions doivent être maintenus dans chaque rectorat.

SUPPRESSION DE CIO, RATTACHEMENT DES PSY-ÉN AUX EPLE

La fermeture des CIO a été annoncée en avril dernier ainsi que l'affectation des Psy-ÉN en établissements scolaires pour « rapprocher les psychologues des élèves ». Le ministère ne répond pas aux objections de fond : **chaque Psy-ÉN aurait 1 500 élèves en charge en moyenne.**

Ce projet priverait les familles, les élèves et les établissements d'un **lieu de réflexion neutre hors de l'École**. Il supprimerait la distance nécessaire au Psy-ÉN pour jouer en toute neutralité son rôle de conseiller auprès du chef d'établissement.

Le projet de suppression du service public de l'orientation de l'Éducation nationale est en marche. Sous la pression du SNES-FSU, le ministère est revenu en arrière en indiquant sa volonté de maintenir un CIO par département, tout en annonçant qu'il faudrait en redéfinir les missions.

Le flou entretenu par le MEN sur la situation des CIO risque de se traduire par une modification radicale du statut des Psy-ÉN.

Après la grande manifestation intersyndicale du 5 juin à l'initiative du SNES-FSU, **les actions vont continuer à la rentrée** pour empêcher la casse du service public et la régionalisation qui substituerait une vision adéquationniste de l'orientation à une vision psychologique et émancipatrice.

LE SNES-FSU REVENDIQUE :

- le maintien des DRONISEP, des Psy-ÉN et des DCIO au sein de l'Éducation nationale ;
- le maintien de tout le réseau des CIO, service public d'orientation de l'Éducation nationale de proximité, garant de la qualité et de l'indépendance de l'information et des conseils par rapport aux divers groupes de pression ;
- une augmentation significative des recrutements permettant une réduction des effectifs pris en charge.

IL S'OPPOSE À :

- la remise en cause du statut des Psy-ÉN, spécialité « éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle », de leurs missions et de leur affectation dans les CIO.

Un service public de l'orientation affaibli par la baisse des recrutements et la multiplication des tâches confiées aux Psy-ÉN



CPE, AED, AESH, VSC¹ :

manque d'ambition éducative

DES PERSONNELS D'ÉDUCATION TOUJOURS EN NOMBRE INSUFFISANT

Cette rentrée s'effectue à nouveau **sans emploi de CPE supplémentaire alors que les effectifs élèves attendus sont à la hausse**. Cette situation est encore aggravée du fait de la perte de 50 postes au concours externe. Le manque de titulaires persiste. Le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et **le recours aux contractuels explose**.

Dans une enquête effectuée par le SNES-FSU, 55 % des personnels interrogés estiment que leur métier s'est dégradé depuis cinq ans. **70 % estiment qu'ils sont en situation de tension au travail :**

https://www.snes.edu/IMG/pdf/8_p_cpe_suppl_779_pdf_bd.pdf.

Le SNES-FSU estime à 1 300, au minimum, le nombre d'emplois nécessaires dans l'urgence à un accompagnement éducatif efficace. Pour obtenir des conditions de travail correctes, le SNES-FSU revendique un CPE pour le suivi de 250 élèves, ce qui porte ces créations à 7 000, dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Dans le même temps, **le nombre d'AED est reparti à la baisse**. Or, leur rôle est essentiel au bon fonctionnement des établissements : entrée/sortie des classes, surveillance des couloirs... Au moment où le ministre entend utiliser ces personnels pour mettre en place un pseudo-prérecrutement (voir fiche 6), cette orientation est de mauvais augure.

Des vies scolaires affaiblies par l'absence de recrutement et le manque de titulaires remplaçants

1. CPE : Conseiller principal d'éducation, AED : Assistant d'éducation, AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap, VSC : Volontaire du service civique

CIRCULAIRE DE MISSIONS DES CPE : RÉSISTANCES INSTITUTIONNELLES

Faire respecter les avancées de la circulaire de missions de 2015 est une bataille d'actualité. Le SNES-FSU en déplore le faible accompagnement institutionnel qui fait perdurer le hiatus entre métier défini par les textes et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires dans trop d'EPL. Des chefs d'établissement et des IPR persistent dans une lecture à contresens, héritée des années 2000 : un CPE « chef de service », « conseiller technique » du seul chef, loyal et ne devant pas compter son temps. Le SNES-FSU est mobilisé contre cette managériale du métier de CPE.

Pour le SNES-FSU, il est essentiel, pour le bon fonctionnement des équipes pluriprofessionnelles dans les établissements, que les modalités de gestion des carrières et des mutations des CPE restent identiques à celles des professeurs.

AESH : NOUVELLES MODALITÉS DE RECRUTEMENT

La demande de personnels pour suivre les élèves en situation de handicap et les intégrer dans les classes est de plus en plus grande. Le ministère fait mine d'en prendre la mesure en élargissant le vivier. Aux titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne et aux personnes justifiant de deux années d'expérience dans ce même domaine, s'ajouteraient désormais les titulaires du bac. Pour ceux qui bénéficient d'une expérience professionnelle, celle-ci sera réduite de 2 ans à 9 mois. Plutôt que d'ouvrir ces fonctions à des personnes n'ayant aucun diplôme spécifique, **le SNES-FSU revendique que ces personnels soient recrutés dans un corps de fonctionnaires au niveau du baccalauréat et qu'ils disposent d'une formation qualifiante** pour suivre et accompagner dans de bonnes conditions les élèves en collège ou en lycée ou les étudiants à l'Université. La création d'un corps de fonctionnaires est impérative pour stabiliser les personnels et revaloriser leur métier.

*Les missions
des CPE ne
sont pas à
géométrie
variable mais
sont définies
par des
textes qui
doivent être
respectés*



Défendre le paritarisme

Le scrutin se déroulera **du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre**. Le vote aura lieu sous forme électronique. Le 6 décembre, le vote sera organisé sur le lieu de travail, des postes informatiques étant spécifiquement dédiés à cette opération. La participation de la profession à ce scrutin est un enjeu majeur dans le contexte des attaques du gouvernement contre le paritarisme.

ENJEUX : DÉFENDRE LES DROITS DES PERSONNELS

Du rapport CAP 22 aux documents de la DGAFP, la volonté du gouvernement de **vider de leur sens les instances de consultation** est évidente.

Les personnels sont pourtant fortement attachés à ce qui est un pilier du statut : leur participation, par l'intermédiaire de leurs élus, « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière » (art. 9 loi 83-634). Preuve en est **l'importance des demandes de conseils ou d'informations auxquelles le SNES-FSU répond** lors des opérations de carrière et de mouvement ou des modifications statutaires d'ampleur. L'enjeu est donc, pour les électeurs, de le démontrer lors de ces élections grâce à une participation massive.

C'est la **défense des intérêts individuels et collectifs** des personnels eux-mêmes qui est en jeu. Le rôle de chacune des instances (CT, CAP ou CCP¹) est différent, mais les enjeux sont importants pour les personnels dans les deux cas : en CAP ou en CCP, pour tout ou partie des opérations liées à la carrière et aux mutations ; en CT, pour les questions relatives à la structuration administrative, aux discussions sur les règles statutaires et aux mesures salariales « catégorielles » prises par le ministère.

La représentation des personnels dans d'autres instances est aussi en jeu. Les résultats obtenus aux élections aux CT servent à attribuer les sièges des représentants des personnels au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), aux Conseils académiques ou départementaux de l'Éducation nationale, au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE), au Conseil commun de la Fonction publique (CCFP), aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), aux Comités d'action sociale, interministériels (CIAS) ou ministériels (CNAS, CAAS, CDAS).

1. CT : comité technique, CAP : commission administrative paritaire, CCP : commission consultative paritaire

**Représenter
et défendre
les
personnels,
préserver le
modèle du
paritarisme**

Enfin, les résultats définissent **la représentativité de chaque organisation syndicale** et participent à la construction des rapports de force lors des discussions et négociations avec le ministère et le gouvernement.

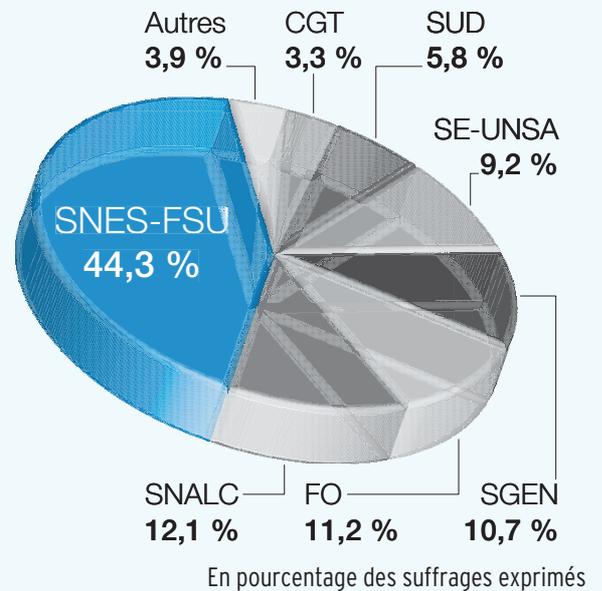
L'objectif d'un vote massif lors du scrutin de 2018 est donc essentiel. Le SNES-FSU mènera campagne en ce sens.

REPRÉSENTATIVITÉ ISSUE DU SCRUTIN DE 2014

Les résultats des élections aux CAPN mettent clairement en évidence la **très forte légitimité du SNES-FSU** dans les professions qu'il représente et pour lesquelles il existe des CAP (certifiés, agrégés, chaires supérieures, CPE, Psy-EN).

Avec **44,3 % des voix**, face à de nombreuses autres listes (jusqu'à 11 pour la CAPN des certifiés) **le SNES-FSU a obtenu la majorité des suffrages** ce qui lui donne un poids incontestable dans le second degré.

Une telle représentativité au service des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie ne peut être ignorée et doit inciter le ministre à la prudence lorsqu'il propose des réformes qui vont à l'encontre des attentes des personnels.



La FSU avec ses syndicats nationaux est de très loin la première organisation syndicale à l'Éducation nationale. Elle obtient, en 2014, **35,5 % des voix** dans une élection comportant 17 listes concurrentes. Cela donne aux syndicats nationaux de la FSU une légitimité qui les rend incontournables dans toutes les discussions concernant l'Éducation nationale et ses personnels.

En 2014, la FSU conserve sa deuxième place dans la Fonction publique de l'État.

